



Travaux non effectués par le syndic et propriétaire

Par **toto**, le **01/11/2010 à 10:57**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un studio en rez de chaussée mon voisin du dessus a inondé ma douche expert est venu et a constaté des dégâts sur des poutres porteuses (risque d'effondrement) remontant à 7 à 8 ans le propriétaire du dessus n'a pas encore fait la réparation donc je ne le loue plus depuis juillet je perds 5 mois de loyer je voudrais savoir si je peux engager des poursuites à son encontre

Par **mimi493**, le **01/11/2010 à 13:07**

pourquoi perdez-vous 5 mois de loyer ?

Par **toto**, le **01/11/2010 à 15:31**

parce que depuis le logement est inhabitable le propriétaire du dessus peut traverser le plancher à tout moment

Par **toto**, le **01/11/2010 à 15:34**

le propriétaire du dessus et aussi syndic benevole et me demande une participation de 300 euro pour les poutres porteuse

Par **mimi493**, le **01/11/2010** à **15:39**

[fluo]Si[/fluo] le logement est inhabitable (pas que vous ayez décidé qu'il ne l'était pas) et que vous êtes allé vivre ailleurs, vous n'êtes pas redevable du loyer.
L'habitant du dessus ne vit donc plus non plus chez lui ?

Par **toto**, le **01/11/2010** à **15:51**

mon locataire et parti fin juin et celui du dessus et inoccuper l'locataire en attente mais il ne paie plus son loyer (normal) je possède ce studio depuis 18 mois les poutres porteuse on était abimé depuis 7 ans humidité a tout bouffé moi je perd 5 mois de loyer et depuis 15 jours le syndic et proprio du dessus ne me donne aucune nouvelle